

Rhône-Alpes, Première région Sinistrée

Les différentes campagnes de presse ont mis à mal depuis 1994 la région Lyonnaise. Les acteurs principaux de la House-Nation - organisateurs, magasins de

disques, artistes locaux, et clubs ont subi tour à tour différentes annulations. Parfois suivis de mobilisations, elles ont toutes eu pour effet aujourd'hui de faire de la région la terre de répression par excellence.

Toujours sérieusement tout a été mis en oeuvre pour bâillonner, purement et simplement, une jeunesse nouvelle qu'elle a bien du mal à comprendre. Malgré toutes les tentatives de dialogue de cette dernière. Souvent désarmés, les organisateurs ont malgré tout fini par apprendre à se mobiliser.

Par Alexandre Chevallier.



SAURDAY 18 16 JUNE 94
ESPACE DES ETOILES

JOHN AQUAVIVA Definitive rec.
PASCAL FEOS Harthouse rec.
FRANK de WULF HPF rec.
ELECTRIC INDIGO Hardwax
KENNY LARMIN Plus 8 rec.
LIZA M'ELIAZ Banzai rec.
THONY France Illusion
MANU LE MALIN
LUIGI Transpact rec.

SPOOKY Guerilla rec.
Dr FERNANDO Music Man
STATE OF HOUSE Omnisans

SUNDAY 19 16 JUNE 94
MEGA PLAN D'EAU

BOOTSY Créative action rec. l'oulo
PARADOXX Anima prod.
JEAN Maa-Machine
MOORE D.Jonction
MILOCH Man-Machine
LYNN



Le Transbordeur.

Un des rares clubs de la région lyonnaise à avoir accueilli la Techno. 146 Ecstasy, 26 L.S.D., "sans compter la résine de Cannabis" sont saisis (Le Progrès, 22 Mars 1994). Alain Guiot, patron de la Sécurité Urbaine de Lyon, a les yeux braqués sur les soirées Rave dont il dit qu'elles "sont un véritable scandale". Victor Bosch, patron du Transbordeur, s'expliqua dans un "droit de réponse" du Progrès 3 mois plus tard, le 18 juin 1994 : "...j'insiste sur le fait que les personnes ont été surtout interpellées à l'extérieur de l'établissement. D'autre part, des fouilles ont été pratiquées à l'entrée, et un panneau stipulait spécifiquement que tout détenteur de drogue serait remis aux autorités compétentes. C'est pas parce que les fous furieux mentionnés par les médias ont foutu l'esprit de la fête en l'air que cette soirée n'a pas été saine", "...notre équipe a totalement participé avec la trentaine de policiers en civil circulant au Transbo."

Apple Dreams. Parc des Expositions.

Plus proche. La semaine qui a précédé le 18 juin a été une véritable épreuve pour ceux qui s'étaient évertués à organiser Apple Dreams. Pressions en tous genres à différents stades de l'organisation

de cette rave. Extrait du communiqué de presse de l'association D-Jonction. Extrait du communiqué : les 9 premiers articles : "... Résumé des faits : 1) L'Association 'La Nouvelle Armada' (qui travaille en collaboration avec la mairie de Villefranche sur Saône) a été mandatée par la mairie de Villefranche. 2) Les autorités municipales et les modalités de location de la place sont en place. 3) D-Jonction investit et s'engage sur la location d'artistes (Live et Djs), la sonorisation et une promotion très importante (à l'échelle Européenne). 4) A la suite de pressions et d'intimidations, le Parc Expo de Villefranche se retire et les autorisations sont suspendues. 5) La soirée était initialement prévue en trois parties : 'LE GARAGE' Vendredi 17/06 'PARC EXPO' Samedi 18/06 'L'EMPIRE' Dimanche 19/06. 6) Les autorisations prévues respectivement pour la soirée et l'after subissent dans le même temps des interdictions comparables à celles du Parc Expo et sont frappées d'interdictions d'ouverture pour les soirées concernées. 7) Les points de location initialement prévus à vendre les places retirent un à un les billets concernés. 8) D-JONCTION décide alors de renouer avec les autorités compétentes pour lutter contre les problèmes de délinquance que pourrait engendrer la soirée. Ils décident également de maintenir la soirée et de l'organiser à Eurexpo (Lyon Chassieu). 9) A différents niveaux de décisions administratives l'engrenage du blocage, les autorités refusent toute coopération et ne reconnaissent pas la transparence souhaitée par les organisateurs. Les intimidations sont cette fois directes. Si la soirée Apple Dreams, D-Jonction sera tenue responsable de ce blocage (usage de stupéfiants ou autre) ayant lieu dans l'enceinte de la soirée. 10) ...".

Rave brisée au Transbordeur

Des vendeurs d'ecstasy et de LSD ont été interpellés, samedi soir, au cours d'une soirée "rave" organisée à Villeurbanne

Les différentes campagnes de presse ont mis à mal depuis 1994 la région Lyonnaise. Les acteurs principaux de la House-Nation - organisateurs, magasins de disques, artistes locaux, et clubs ont subi tour à tour différentes annulations. Parfois suivis de mobilisations, elles ont toutes eu pour effet aujourd'hui de faire de la région la terre de répression par excellence. Toujours sérieusement tout a été mis en oeuvre pour bâillonner, purement et simplement, une jeunesse nouvelle qu'elle a bien du mal à comprendre. Malgré toutes les tentatives de dialogue de cette dernière. Souvent désarmés, les organisateurs ont malgré tout fini par apprendre à se mobiliser.

"Dans de telles soirées, on ne voit pas comment un jeune de 18-20 ans peut résister à la musique, les lasers, l'ambiance, c'est l'abrutissement total. La tentation est forte et les jeunes n'ont aucune idée de la nocivité de l'ecstasy". Classé parmi les amphétamines, l'ecstasy est un produit synthétique stimulant de la vigilance. Il provoque des accélérations cardiaques, génère une dépendance psychique et entraîne des problèmes psychologiques. Il peut même provoquer la mort par surdose. Et cela, les jeunes l'ignorent. Samedi soir, les policiers ont interpellé un jeune de 18 ans qui se trouvait dans un véhicule avec des pilules d'ecstasy. Les autres pilules ont été saisies. Les autres personnes présentes ont été relâchées. Christine Morandi

Le Space.

Autre club de la scène Techno, basé en banlieue de Lyon: Ternay. Depuis le jour de son inauguration, le 18 Novembre 1994, les organisateurs ont connu difficultés sur difficultés. Extrait du communiqué de presse du club Le Space : "... L'attitude répressive de la Police Administrative paraît bien programmée : 1) Le jour de l'inauguration le 18 novembre 1994 les invités ont été systématiquement contrôlés par les autorités de police dans un rayon de 800 mètres. 2) On reproche nouvellement à l'exploitant le tapage nocturne alors que l'entreprise, située entre la voie ferrée Lyon-Méditerranée et l'autoroute (10 mètres de part et d'autre) fonctionne ainsi depuis plus de 20 ans. 3) Vers 2 heures du matin, les véhicules des clients sont désormais verbalisés sur une route de campagne, lieu de parking de la clientèle depuis toujours. 4) Soucieux de la sécurité de sa clientèle, l'exploitant a signé avec les Transports Commun Lyonnais une convention pour la mise en place d'un service de navettes de nuit. Celles-ci font l'objet de contrôle dissuasifs, tatillons (clientèle, chauffeurs et papiers du véhicule... du jamais vu de mémoire de TCL). 5) L'interdiction faite à l'entreprise d'exploiter normalement la semaine, l'amène à refuser toutes soirées privées, show-modes, diners-spectacles, concerts, conférences, cocktails, présentations d'avant première de films, mariages, célébrations d'événements (100 ans du cinéma)... 6) Pour parachever cette oeuvre de l'autorité administrative, l'entreprise, déjà lourdement paralysée par des ouvertures restreintes, est en voie d'être sanctionnée par une fermeture administrative pour ne pas avoir terminé l'évacuation de sa clientèle moins de 30 minutes après la fin d'une soirée ! ...". L'exploitant ira jusque la grève de la faim pour la sauvegarde de l'ensemble des emplois, puisque c'est aussi de cela dont il s'agit !. Au bout d'une semaine, la préfecture accorde au Space l'autorisation d'ouvrir à nouveau.

Drac Ouest.

Récemment, le 24 Janvier 1995, la Préfecture de l'Isère par l'arrêté N° 95.325 prononce la fermeture administrative pour 15 jours de la Discothèque Drac Ouest situé à Fontaines.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ N° 95.325

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 642 du Code des délits et des peines et des mesures de lutte contre l'alcoolisme ;
VU le décret N° 83-1022 du 20 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers et notamment son article 1° ;
CONSIDÉRANT que M. Charles OUEST exploite le débit de boissons "Discothèque ESPACE DRAC OUEST" situé à FONTAINES 135 M. Paul Langevin ;
CONSIDÉRANT que cet établissement a été verbalisé pour :
- fermeture tardive au-delà de l'heure légale ;
- défaut d'étalage des dix boissons non alcoolisées ;
- non présentation de l'autorisation de débit de boissons ;
- organisation de soirées "techno" génératrices de trafic de produits stupéfiants ;
CONSIDÉRANT que cet établissement a été verbalisé une fois en garde le 12 Janvier 1994 ;
CONSIDÉRANT que M. Charles OUEST ne gère pas son établissement sans le respect des lois en vigueur et qu'ainsi, le fonctionnement de la "Discothèque ESPACE DRAC OUEST" est source de dangers ;
VU sa lettre du 22 nov. 1994 informant M. Charles OUEST de son interdiction de continuer à exploiter la "Discothèque ESPACE DRAC OUEST" située à FONTAINES 135 M. Paul Langevin ;
VU les observations présentées par le conseil de l'intéressé dans sa lettre du 28 novembre 1994 ;
VU les observations présentées par l'intéressé dans ses lettres des 9 et 12 décembre 1994 ;
SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de l'Isère ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Sur proposition pour une durée de 15 jours la fermeture administrative du débit de boissons "Discothèque ESPACE DRAC OUEST" située à FONTAINES 135 M. Paul Langevin, exploitée par M. Charles OUEST.

ARTICLE 2 - La fermeture administrative prendra effet à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Cette décision peut faire l'objet d'une requête devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant l'auteur de l'acte. Cette procédure n'a pas d'effet suspensif.

ARTICLE 4 - Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Isère est chargé de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Après Lyon, Grenoble et sa région sont touchées. Cet arrêté verbalise pour les raisons suivantes : fermeture tardive au delà de l'heure légale, défaut d'étalages de dix boissons non alcoolisées, non présentation de licence de débit de boissons, et organisation de soirées "techno" génératrices de trafic de produits stupéfiants. Extrait de la réaction du gérant de cette discothèque : "... Par de telles manoeuvres, certains fonctionnaires décident de qui a le droit de travailler la nuit, de l'heure à laquelle le citoyen doit se coucher, et de la musique qu'il doit écouter. Ceci rappelle le couvre-feu, l'interdiction de la musique américaine pendant l'occupation allemande, et les Bekanntmachung ! (C'est ainsi que s'intitulaient les arrêtés de l'époque) ...". A.C.



Contagion répressive... & antibiotique.

La région lyonnaise est l'épicentre de la répression, mais diverses régions sont et les aussi aujourd'hui contaminées par le virus. Nous traitons ici le cas du sud de la France, ainsi que celui de Bordeaux. Ceci dit le phénomène ne se résume pas à ces deux zones géographiques, car il semble maintenant évident que l'ensemble de la France est touchée. Pour preuve les nombreuses coupures de presse (Cf. Presse et Techno: Un couple en disgrâce) récoltées çà et là, dont certains journalistes avouent avoir fait paraître complaisamment. Pour preuve aussi la circulaire, présente partout dans l'hexagone, dans les casernes de pompiers, les postes de police, les gendarmeries.

Paris, donc, mais aussi le Nord, l'Est, l'ouest, le centre sont touchés, au risque de provoqué une undergroundisation à plus grande échelle encore. Mais tel n'est pas là le but, n'est ce pas?.

Parmi ceux-ci les annulations dernières minutes, entre autres, d'INNER VIBRATION, organisée par Elephant Effervescent, et de SATURN, organisée par Magik Space Production, sur la région Parisienne. Après analyse des différents faits et témoignages, on observe des similarités de motivations d'annulation et de procédure. Outre, bien sûr, la motivation "officielle" de combattre la consommation de drogue. Entre autre le Minitel comme moyen de promotion, perçu comme archétype de marginalité, fantôme d'un underground incontrôlable et incontrôlé. "C'est au moment où ils utilisent le serveur Minitel 3615 FG 98.2 qu'ils décident de l'annulation" (Témoignage de l'Association Elephant Effervescent). Même procédure donc, dans la majorité des cas, une commission de sécurité inspecte les lieux, souvent quelques heures avant le début de la soirée, pour y déceler tous problèmes techniques. L'effondrement de la tribune du stade de Furiani serait dans tous les esprits. Se prononce alors pour ou contre (souvent contre), au préfet de prendre la décision définitive. Si la décision est négative, aucun recours, sauf celui d'un éventuel soutien politique! ... Exemple de SATURN, extrait de communiqué de presse de la SARL MSP: "Samedi 28 Janvier 1995, vers 21h 30, alors que les préparatifs de la soirée sont quasiment achevés, un important dispositif policier (environs 50 personnes au total) est mis en place sous les yeux hallucinés des équipes de montage par la préfecture d'Eure-et Loir. Le sous-

préfet, accompagné d'un lieutenant-colonel de la Gendarmerie, des pompiers et du Directeur Départemental de l'Équipement commencent alors ce que l'on qualifiera de mascarade de Commission de Sécurité. Malgré la qualité de l'installation des structures réalisées en respect avec les normes Européennes et l'avis favorables de la Gendarmerie, le sous-préfet prononce l'annulation de la soirée vers 23h 10 en prétextant de vagues aspects techniques dont la modification pouvait aisément être apportée avant l'arrivée des participants. Il ne fait de doute pour personne (ni même pour les membres de la Commission de Sécurité, ouvertement impressionnés par la qualité des installations) que le sous-préfet avait pour mission d'interdire la manifestation pour les raisons que vous connaissez tous". Ces deux exemples illustrent parfaitement les pratiques légales en vigueur. Et elles le sont, puisqu'un préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire et judiciaire sur tout le département qu'il "dirige". Inutile donc de faire l'énumération des annulations que la France technoïde a connu. De Colmar à Lille, de Nantes à Mousson, de Fontaine-Henry à Seclin, certains s'identifieront. Mais plus important encore et malgré le panel d'articles de lois pouvant être pris en compte dans le cas d'une soirée rave, ceux relatifs à l'usage de produits stupéfiants ou favorisant l'usage de stupéfiants (Cf. De la Toxicité des circulaires). Qui, par conséquent, fait porter à tout organisateur de soirée, Rave ou en Club, la responsabilité morale des infractions constatées dans l'enceinte d'une soirée, et pouvant le conduire en prison. L'exemple type étant celui de Max le Sale Gosse, puis jusqu'à l'origine de la manifestation de Montpellier.



Rappel des faits. A l'origine "Les Sales Gosses" est une association régit par la loi de 1901 et ayant pour but l'organisation de "soirées dansantes". Existante depuis l'année n'a eu de cesse d'organiser ces soirées à raison d'une tous les mois. Bien connu dans le Sud, la police s'est très vite intéressée à elle. En effet depuis le début de l'année 1994, entre convocation au poste de police, volonté de la part de l'association de rencontrer le préfet de Police, les Renseignements Généraux, la Police s'intéresse au phénomène, tente de le "comprendre" et suit ses acteurs. Les différents interrogatoires, pour la plupart sans suite (officielle) avait pour but de tenter de comprendre l'apparition d'une nouvelle culture. Bref, barrage de douane, flic en civil, et renseignements généraux sont maintenant là. Au cours d'une de ces soirées (été 94) un dealer est arrêté. Sur lui 100 Ecstasy, 12 doses de Cocaïne. Il déclare à la Police, avant d'être relâché le lendemain matin (sic!), que ce sont les organisateurs qui lui avait demandé de venir. Ce qu'ils démentent bien évidemment formellement. A la suite de cela, l'association est fiché, surveillé alors qu'elle a toujours lutté contre la drogue, menaçant de radiation ses membres surpris en train de consommer des stupéfiants. Et la Police intervient en décembre 94. Extrait du communiqué de Presse de l'Association MK2 (nouveau nom de l'association "les sales gosses"): "L'association a été réunie dans la nuit du 17 au 18 Décembre 1994 ses membres pour l'assemblée générale de fin d'année. (...) La Gendarmerie sous commission rogatoire du juge d'instruction de Narbonne intervient. Suite à cela, il a été trouvé toutes sortes de Drogues en petites quantités. Le président de l'association Mr ... ainsi que le vice-président, Mr ..., sont passés devant le juge. Résultat: Le Président est mis en mandat de dépôt et le vice-président sous contrôle judiciaire. Le chef d'accusation est: Organisation d'un groupement ayant pour objet la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicite de produits stupéfiants, aide à autrui l'usage illicite de stupéfiants. C'est très étonnant car aucun produit stupéfiant n'a été trouvé sur Mr ..., ni à son domicile, ni au siège social de l'association (...). La secrétaire de l'Association MK2". Cette incarcération de Max le Sale Gosse, qui durera plus d'un mois, est un véritable électrochoc pour la région montpelliéraine. Les associations techno se réunissent et décident d'une manifestation en faveur de la libération (Cf. Cod@ 11). Bilan: entre 1000 et 1500 personnes pour le dialogue. "Parce que pour Comprendre, pour être sûr de notre engagement dans ce Mouvement CULTUREL", il fallait être Spontané, Direct, cette spontanéité a entraînée des négligences dans les relations non officielles, Producteurs non respon-

sables...), les Autorités ont mis en oeuvre des dispositifs de Répressions systématiques en vers les Professionnels (annulations, interdictions, incarcérations...). Comme le Tango, le Jazz, puis le Rock, enfin comme tout "Mouvement Culturel" à son début, la "TECHNO" elle aussi se heurte à l'incompréhension, l'intolérance, la répression...". Cette manifestation a été suivie de la manifestation de Toulouse (2000 personnes), qui vit la naissance de L'UNITÉ (Union des organisateurs et des producteurs de musiques et des arts électroniques et technologiques) dont le but est de regrouper les professionnels concernés par ce mouvement culturel, de les soutenir dans leurs actions et d'élaborer une "Charte" en vue de réglementer l'organisation des soirées. Cette charte est en cours de rédaction et devrait voir le jour fin 1995 (Cf. Cod@ 12).

Bordeaux, retour obligé à l'underground.

On retrouve à Bordeaux les mêmes éléments que dans le sud ou ailleurs. L'organisateur ou le producteur de soirée rave ou en club, le propriétaire d'établissement est moralement responsable des infractions constatées liées à l'usage de stupéfiants au sein de la soirée. En vertu des articles relatifs aux stupéfiants du code pénale et des différents alinéas qui y sont rattachés. Alors les provinciaires, censeurs de lycée et collège seront bientôt tous en prison, l'instruction et la culture banni. Ce sera le grand retour de Big Brother. Entre temps, rappel des faits. Une importante opération policière est mise sur pied pour endiguer le trafic de stupéfiants, sur la région Bordelaise et qui vise tout particulièrement la communauté techno de la ville. "Une opération effectuée dans le cadre d'une commission rogatoire et conjointement conduite par la sûreté urbaine et la police judiciaire" (Jean-Paul Vigneaud, Sud Ouest. 13.03.95). Elle se déroule en 3 phases. Vendredi 10 Mars. Vague d'arrestations dans la rue ou en appartements, bilan 150 ecstasy et une dizaine de gramme de cocaïne sont saisis. Bien évidemment, rien ne laisse présager de l'origine "culturelle" des individus interpellés, en tout et pour tout une vingtaine. Certainement le résultat de longues filatures et/ou infiltrations. Samedi 11 Mars, 8h, deuxième vague. Une trentaine de policiers envahissent le Dorémi, font arrêter manu-militari la sono et sortir tout le monde. Dehors contrôle d'identité, à l'intérieur fouille de fond en comble (comme dans les films, matériels démontés, jetés à terre, pose de scellés, photographies, etc...). Les 200 personnes encore présentes subissent un contrôle d'identité, et sans qu'il semble y avoir de véritable raisons précises, certains seront embarqués direction le poste d'autres pas. Parmi ceux embarqués, les dirigeants du club ainsi que les Dj's. Six cars de CRS sont prévus à cet effet. Chacun subira alors un interrogatoire, pour les uns

filmés, pour les autres non (peut-être moins bavard), d'environ 45 minutes. Des analyses d'urine ont d'ailleurs été effectuées et une quantité inconnue de drogue saisie. Certains raconteront alors que les principales questions posées concernaient la drogue et techno, et bien sûr de la consommation d'ecstasy qu'il semble être fait pendant ces soirées. Rarement n'a été demandé le nom du ou des dealers, les interrogateurs s'évertuant à faire dire au "sondés" qu'il y a de la drogue dans les soirées techno. Nous répondrons à la police que bien évidemment il y en a, mais comme dans tous les milieux, comme dans toutes les couches socioprofessionnelles. On s'interroge alors sur les raisons profondes qui ont justifiées cette opération de grande envergure. S'agissait-il d'enrayer un trafic de drogue ou bien d'y faire le procès de la techno? De l'aveu même d'un des enquêteurs, "l'ordre est de stopper les soirées techno" et ce dans toute la France. Samedi dans l'après midi, "la gérante du chat bleu et d'autres personnes liées à ce dernier établissement sont interpellées". Communiqué de la gérante du "Chat Bleu": "Certains dealers d'ecstasy expulsés du "CHAT BLEU" ont décrit l'établissement comme un lieu où la consommation était possible. Sur ces simples affirmations, je suis mise en examen pour avoir notamment facilité l'usage de produits stupéfiants à l'intérieur du "CHAT BLEU". Aujourd'hui le Dorémi et le Chat Bleu sont sous le coup d'une fermeture judiciaire de six mois. Sans connaître les responsabilités des uns et des autres, attendant que les jugements soient rendus, nous souhaitons que la police fasse son travail de façon efficace et résorbe les divers trafics de stupéfiants inhérent à la techno. Ceci dit de nombreuses interrogations subsistent et ce à la suite des nombreux témoignages que nous avons reçus. De quel procès s'agit-il? Celui de la drogue? ou celui de la techno? Bien facile d'accuser, comme il l'a déjà été fait pour le rock, le jazz et autres courants musicaux, les ravers de drogués invétérés! Bien facile aussi de faire porter le chapeau aux acteurs principaux de la House-Nation d'un trafic national (voire international comme il a été prétendu pour certains). Du même coup c'est la région bordelaise qui pâtit de l'arnalgame et se voit contraint d'aller s'amuser en secret. Underground, underground... "Il convient de signaler toutefois que si les interdictions administratives ont réussi à contenir la multiplication des soirées-raves, elles peuvent également générer un effet pervers dans la mesure où le nombre de soirées clandestines risque d'augmenter..." (Les soirées-raves: des situations à hauts risques. Circulaire de la mission de lutte anti-drogue).

Halte à la vente d'ecstasy

Vaste opération policière dans les milieux proposant la pilule aux effets stimulants et hallucinogènes. Soixante personnes interpellées, dont les responsables de deux établissements de nuit bordelais

JEAN-PAUL VIGNEAUD
Il était une fois un établissement de nuit à Bordeaux. L'endroit était connu pour ses soirées techno et rave. Les organisateurs étaient connus pour leur efficacité et leur professionnalisme. Mais tout a changé récemment. Une vaste opération policière a eu lieu, visant à éradiquer la vente d'ecstasy dans les lieux de rassemblement nocturne. Les responsables ont été interpellés, et les établissements ont été fermés temporairement. Cette opération a été saluée par les autorités locales, mais elle a aussi soulevé de nombreuses questions sur la légalité de ces pratiques et sur le rôle de la police dans ce type de situations.



Le Dorémi, ce week-end, a été fermé pour les besoins de l'enquête. Les responsables ont été interpellés, et les établissements ont été fermés temporairement. Cette opération a été saluée par les autorités locales, mais elle a aussi soulevé de nombreuses questions sur la légalité de ces pratiques et sur le rôle de la police dans ce type de situations.

Genèse & revendications. "Nous voulons une reconnaissance de notre CULTURE"

Les effets pervers des amphétamines

Les effets pervers des amphétamines. Les personnes qui consomment de l'amphétamine peuvent ressentir une variété d'effets secondaires, y compris des problèmes de santé mentale et physique. Ces substances peuvent également entraîner une dépendance et des comportements à risque. Il est important de reconnaître ces effets et de chercher de l'aide si nécessaire.